

SICAV BNA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2005

RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005

Conformément à la loi tunisienne en vigueur et aux dispositions de l'article 258 et suivants du code des sociétés commerciales et conformément à notre mandat de commissariat aux comptes de votre établissement, pour les exercices 2003, 2004 et 2005, et en exécution de notre mission au titre de l'exercice 2005, nous avons l'honneur de vous présenter dans le présent rapport, les résultats de nos travaux de révision des comptes comme suit :

COMPTE RENDU DE LA MISSION

Notre mission, accomplie conformément aux normes de révision comptable généralement admises, a comporté les contrôles et vérifications, considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligence normale.

Les contrôles et investigations que nous avons effectués, par sondage, sur les documents comptables, les bilans et les comptes annexes de la société, nous ont permis de formuler notre avis concernant, la régularité et la sincérité de l'ensemble des états financiers arrêtés au 31-12-2005. Notre avis vous est présenté ci-après.

Dans le cadre du respect de l'obligation d'information prévue par le règlement du conseil du marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, décidé par l'arrêté du ministre des finances du 29 janvier 2002, nous procédons à la fin de chaque trimestre à l'audit des situations intermédiaires établies par la direction générale de la SICAV BNA et ce en faisant usage des normes générales reconnues par la profession. Ces travaux d'audit sont conclus par des rapports trimestriels.

Les états financiers sont établis conformément aux prescriptions prévues par la loi 96-112 du 30-12-1996, le décret 96-2459 du 30-12-1996 ainsi que la norme comptable relative à la présentation des états financiers des OPCVM approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers : bilan, état de résultat, état de variation de l'actif net et les notes aux états financiers figurants ci-après, afférents à l'exercice 2005 et qui ont fait l'objet de notre audit présentent les valeurs suivantes :

Total bilan	2.565.854 D
Actif net	2.502.597 D
Résultat net de l'exercice	215.731 D.

Tunis, le 23 février 2006

RAPPORT GENERAL

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de la réunion de votre conseil d'Administration tenue le 28 mars 2003, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Nous avons procédé, dans le cadre de notre mission, au contrôle des états financiers de la SICAV BNA à la date sus indiquée. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises et a comporté, par conséquent, les contrôles, sondages ainsi que toutes autres procédures de vérification jugées nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligence normale.

Nous avons vérifié le respect par la SICAV BNA des conventions comptables de base telles que prévues par la loi 96-112 du 30 décembre 1996, du décret 96-2459 du 30 décembre 1996 ainsi que des normes comptables relatives aux OPCVM prévues par l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Au 31 décembre 2005, les actifs de la société SICAV BNA se chiffrent à **2.565.854 D** et sont composés de :

- Valeurs mobilières pour un total de 1.955.090 D soit 76,2 % ;
- Et de placements monétaires et disponibilités pour un total de 610.764 D soit 23,8 %.

Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36, et 37 du code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Ledit article stipule que les actifs des organismes de placement collectif en valeurs mobilières se composent de valeurs mobilières dans la proportion de 80 % et de liquidités et quasi liquidités dans la proportion de 20%.

La société SICAV BNA emploie son actif net arrêté à **2.502.597 D** en titres émis par des sociétés dans des proportions variables, aucune participation ne dépasse le taux de participation maximum de 10 % prévu par l'article 29 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif :

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et à l'exception des remarques développées ci-dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de la SICAV-BNA arrêtés au 31 décembre 2005 tels qu'annexés aux pages suivantes du présent rapport sont réguliers et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société.

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2005 font apparaître un total du bilan de **2.565.854 D**, un actif net de **2.502.597 D** et un résultat net de la période bénéficiaire de **215.731 D**.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
RAOUF MENJOUR
MEMBRE INDEPENDANT DE BAKER TILLY INTERNATIONAL

RAPPORT SPECIAL

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a informé, au cours de l'exercice 2005, d'aucune convention particulière entrant dans le cadre de l'article ci-dessus indiqué.

D'autre part, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune opération à caractère particulier effectuée par l'un de vos administrateurs ou directeurs généraux adjoints avec la société.

Tunis, le 23 février 2006

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAOUF MENJOUR

MEMBRE INDEPENDANT DE BAKER TILLY INTERNATIONAL

SICAV BNA
Bilan arrêté au 31 Décembre 2005
En dinars tunisiens

ACTIF	Note	31/12/2005	31/12/2004
Portefeuille-titres	3.1	1 955 090	1 913 449
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 572 110	1 860 920
Autres valeurs		382 980	52 529
Placements monétaires et disponibilités		610 764	484 647
Placements à terme	3.2	609 567	470 025
Disponibilités		1 197	707
Débiteurs divers			13 915
TOTAL ACTIF		2 565 854	2 398 096
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.3	8 037	9 699
Autres créditeurs divers	3.4	55 220	29 374
TOTAL PASSIF		63 257	39 073
ACTIF NET			
Capital		2 470 764	2 271 184
Capital en nominal	3.5	3 943 900	3 826 000
Capital début de période		3 826 000	3 898 300
Emission en nominal		11 192 700	1 730 600
Rachat en nominal		< 11 074 800>	< 1 802 900>
Sommes non distribuables		< 1 473 136>	< 1 554 816>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	3.6	< 1 554 816>	< 1 624 006>
Sommes non distribuables de l'exercice en cours	3.7	81 680	69 190
Sommes distribuables		31 833	87 839
Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.8	31 800	87 801
Report à nouveau		33	38
ACTIF NET		2 502 597	2 359 023
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 565 854	2 398 096

SICAV BNA
Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2005
En dinars tunisiens

	Note	Période 01/01/2005 31/12/2005	Période 01/01/2004 31/12/2004
Revenus du portefeuille-titres	4.1	99 282	155 793
Dividendes		83 043	125 877
Revenus des titres OPCVM		6 547	29 916
Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 692	
Revenus des placements à terme	4.2	16 111	17 251
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		115 393	173 044
Charges de gestion des placements	4.3	< 34 216>	< 35 557>
REVENU NET DES PLACEMENTS		81 177	137 487
Autres produits			
Autres charges	4.4	< 49 799>	< 49 160>
RESULTAT D'EXPLOITATION		31 378	88 327
Régularisation du résultat d'exploitation		422	< 526>
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		31 800	87 801
Régularisation du résultat d'exploitation annulation		< 422>	526
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		499 706	134 478
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	4.5	< 306 581>	< 88 894>
Frais de négociation		< 8 772>	< 952>
RESULTAT NON DISTRIBUTABLE		184 353	44 632
RESULTAT NET DE LA PERIODE	4.6	215 731	132 959

SICAV BNA
Etat de variation de l'actif net
arrêté au 31 Décembre 2005
En dinars tunisiens

	Période 01/01/2005 31/12/2005	Période 01/01/2004 31/12/2004
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTAT		
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	215 731	132 959
Résultat d'exploitation	31 378	88 327
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	499 706	134 478
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	< 306 581>	< 88 894>
Frais de négociation de titres	< 8 772>	< 952>
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	< 87 806>	< 99 875>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	15 649	< 48 268>
Souscriptions		
Capital	11 192 700	1 730 600
Régularisation des sommes non distribuables	< 4 381 130>	< 675 002>
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	78 594	12 100
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos		
Rachats		
Capital	< 11 074 800>	< 1 802 900>
Régularisation des sommes non distribuables	4 278 457	699 560
Régularisation des sommes distribuables	< 78 172>	< 12 626>
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos		
VARIATION DE L'ACTIF NET	143 574	< 15 184>
ACTIF NET		
En début de période	2 359 023	2 374 207
En fin de période	2 502 597	2 359 023
NOMBRE D' ACTIONS (ou de parts)		
En début de période	38 260	38 983
En fin de période	39 439	38 260
VALEUR LIQUIDATIVE	63,454	61,657
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,637%	5,684%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 4 novembre 1993 et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 2 août 1993.

Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %.

La Banque Nationale Agricole est désignée dépositaire exclusif des titres de la SICAV BNA par la convention signée entre les deux parties en date du 22 novembre 1993. La BNA CAPITAUX intermédiaire en bourse, assure sa gestion commerciale, financière et administrative en respect des dispositions de la convention signée à la même date.

La SICAV BNA siège au troisième étage de l'immeuble 27 Bis rue de Liban 1002 Tunis.

2- CONVENTIONS ET PRINCIPES COMPTABLES :

Les états financiers de SICAV BNA arrêtés au 31 décembre 2005, sont établis conformément aux prescriptions prévues par la loi 96-112 du 30-12-1996, le décret 96-2459 du 30-12-1996 ainsi que les normes 16 à 18 prévues par l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour le prix d'achat. Les frais sur les opérations sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

2-3- Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2-4- Cession des placements :

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3. NOTES AU BILAN :

3.1 Portefeuille Titres

	Coût d'acquisition	Plus ou moins value	Valeur actuelle
Actions et droits rattachés	1 651 744	-79 634	1 572 110
Autres valeurs	365 404	17 576	382 980
Total	2 017 148	-62 058	1 955 090
Les autres valeurs sont composées de :			
Obligations et Valeurs Assimilées	252 500	14 943	267 443
OPCVM	112 904	2 633	115 537
	365 404	17 576	382 980

SICAV BNA
Portefeuilles titres
arrêté au 31 Décembre 2005
En dinars tunisiens

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2005	% actif net	% du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 651 744	1 572 110	62,82	
Actions valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		1 415 788	1 397 109	55,83	
Actions		1 407 391	1 388 351	55,48	
Assad	1526	25 818	33 755	1,35	0,10
ASTREE	50	686	1 650	0,07	0,00
ATB	4 000	56 234	61 880	2,47	0,06
ATL	303	10 521	5 744	0,23	0,03
BH	2 000	19 000	21 634	0,86	0,01
BT	700	65 610	68 349	2,73	0,01
BTEI	7 000	142 183	173 579	6,94	0,70
KAIR	8 000	77 215	66 616	2,66	0,08
SFBT	6 000	277 924	240 318	9,60	0,06
SIAME	5 000	229 800	126 900	5,07	0,36

SIMPAR	6 000	79 393	101 940	4,07	1,00
SOTETEL	1 000	33 000	26 038	1,04	0,05
SOTRARIL	8 000	148 825	233 416	9,33	0,28
SOTUMAG	3 000	50 057	41 040	1,64	0,33
SPDIT SICAF	5 000	124 870	129 950	5,19	0,15
TUNISAIR	6 000	66 255	55 542	2,22	0,04
Droits		8 397	8 758	,35	
AMSDA1/50	1				
AMSDA1/51	1				
AMSDA1/26	1				
BNA DA 49	20	22	22	0,00	
AB DA 1/27	2	2	2	0,00	
ATB DA	4 000	8 360	8 720	0,35	
ASSAD-DA	6	13	14	0,00	
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote		235 956	175 001	6,99	0,80
TUNISRE	19 663	235 956	175 001	6,99	0,80
OBLIGATION		252 500	267 443	10,69	
Titres émis par le Trésor et négociable sur le marché financier	1 100	252 500	267 443	10,69	
Titres des OPCVM	1 100	112 904	115 537	4,62	
Placement Obligataire SICAV	1 100	112 904	115 537	4,62	
TOTAL		2 017 148	1 955 090	78,12	

3.2 Placement à terme

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Compte BNA placement	609	609 000	609 567	24,36%

3.3 Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2005	31/12/2004
Rémunération du gestionnaire	8 037	8 519
Rémunération du dépositaire	0	1 180
TOTAL	8 037	9 699

3.4 Autre créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2005	31/12/2004
Jetons de présence	3 304	3 438
Commissaire aux comptes	7 384	7 404
Conseil du marché financier	202	199
Primes et indemnité	17 950	15 197
Achat en Bourse	24 942	
Autres	1 438	3 136
TOTAL	55 220	29 374

3.5 Capital :

Capital au 01/01/2005

Montant	3 826 000
Nombre de titres	38 260
Nombre d'actionnaire	248

Souscriptions réalisées

Montant	11 192 700
Nombre de titres	111 927

Rachats effectués

Montant	11 074 800
Nombre de titres	110 748

Capital au 31/12/2005

Montant	3 943 900
Nombre de titres	39 439
Nombre d'actionnaire	215

3.6 Sommes non distribuables des exercices antérieurs:

Résultat non distribuable exercice clos	-1 624 006
Emission en primes d'émissions au 31 décembre 2004	-675 002
Rachat en primes d'émissions au 31/12/2004	699 560
Résultat non distribuable au 31/12/2004	44 632

	<u>-1 554 816</u>
3.7 Sommes non distribuables de l'exercices en cours:	
Résultat non distribuable au 31 Décembre 2005	184 353
Emission en primes d'émissions au 31 Décembre 2005	-4 381 131
Rachat en primes d'émissions au 31 Décembre 2005	4 278 458
	<u>81 680</u>
3.8 Sommes distribuables de l'exercice en cours	
Résultat d'exploitation au 31 Décembre 2005	31 378
Régularisation du résultat d'exploitation	422
	<u>31 800</u>

4. NOTES A L'ETAT DE RESULTAT :**4.1 Revenus du portefeuille titres**

	01/01/2005 au 31/12/2005	01/01/2004 31/12/2004
Dividendes des actions	83 043	125 877
Revenue des titres OPCVM	6547	29 916
Revenus des obligations et valeurs assimilées	9 692	
	<u>99 282</u>	<u>155 793</u>

4.2 Revenues des placements à terme

	01/01/2005 au 31/12/2005	01/01/2004 31/12/2004
Intérêt compte BNA placement	16 111	17 251
	<u>16 111</u>	<u>17 251</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

	01/01/2005 au 31/12/2005	01/01/2004 31/12/2004
Rémunération du gestionnaire	33 036	34 377
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
	<u>34 216</u>	<u>35 557</u>

4.4 Autres charges:

	01/01/2005 au 31/12/2005	01/01/2004 31/12/2004
Primes+indemnité	32 000	30 000
Jetons de présence	3 304	3 438
Redevances CMF	2 360	2 471
Honoraires	7 405	7 405
Autres	4 730	5 846
	<u>49 799</u>	<u>49 160</u>

4.5 Résultat de la période

	01/01/2005 au 31/12/2005	01/01/2004 31/12/2004
Résultat d'exploitation	31 378	88 327
Résultat non distribuable (1)	184 353	44 632
	<u>215 731</u>	<u>132 959</u>

(1) le résultat non distribuable de la période est analysé comme suit:

	01/01/2005 au 31/12/2005	01/01/2004 31/12/2004
Variation des plus ou moins values potentielles	499 706	134 478
Plus ou moins values réalisées	-306 581	-88 894
Frais de négociation	-8 772	-952
	<u>184 353</u>	<u>44 632</u>